



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E171725

VALABLE JUSQU'AU 11/12/2025

ÉDITÉ LE 24/02/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 26/09/2017
Forme juridique : SAS
Capital : DEPUIS LE 03/07/2023
5 000

Raison sociale : R2M

611 AVENUE MARGUERITE PEREY
77127 LIEUSAIN

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC 2021b02353

Siret : 832 290 910 00047

Code NACE : 4329A

Numéro caisse de congés payés : 2149568

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 1244000/001545604/23

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1244000/001545604/23

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2024

Téléphone : 01 64 19 98 96

Portable : 06 77 12 95 87

Fax :

Site Internet : www.renover-mamaison.fr

E-mail : rodrigues@renover-mamaison.fr

Responsabilité légale :
RODRIGUES MATHIEU PRÉSIDENT

Effectif moyen : 8

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	29/03/2022
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	12/12/2023
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	12/12/2023
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	21/02/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	29/03/2022
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	21/02/2023
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	29/03/2022
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LIEUSAIN
CARRE HAUSSMANN II
10/12 ALLEE DE LA CONNAISSANCE
77127 LIEUSAIN

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.